

FICHE DE POSTE Référent (e) Culture Santé et autres affaires culturelles

IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

- Relations hiérarchiques :

Sous la responsabilité hiérarchique de l'Attaché d'Administration Hospitalière en charge des Affaires Générales

- Relations fonctionnelles :

Liaisons internes avec :

- Les équipes pluri-professionnelles des unités de soins (HTC, Hôpitaux de Jour et CMP) en psychiatrie adultes, psychiatrie de la personne âgée et pédopsychiatrie
- Les patients et leurs proches (familles, tuteurs, ...)
- L'équipe de la plateforme de l'accueil de jour
- Les services administratifs, informatiques, logistiques et techniques
- La commission des budgets thérapeutiques et la commission formation
- L'Association Culturelle, l'Association SACPI et la SLASM

Liaisons externes avec :

- Les artistes et les institutions culturelles départementales (Scènes Croisées de Lozère, des Cinés Théâtres de Saint-Chély d'Apcher et de Marvejols, Office du Tourisme Margeride en Gévaudan, ...), régionales (ESAT de la Bulle Bleue à Montpellier, MIAM de Sète, le Centre Joé Bousquet à Carcassonne) voire nationales
- La DRAC et l'ARS, financeurs du dispositif Culture Santé
- L'association la Mécano, partenaire conventionné au dispositif régional Culture/Santé, plateforme de coopérations, d'échanges, de formations, d'information, de valorisation au service des porteurs de projet
- Les collectivités territoriales
- D'autres publics spécifiques : petite enfance, écoles, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, autres établissements sanitaires, ...
- Les mécènes
- La population locale

Caractéristiques du poste :

Site de Saint-Alban sur Limagnole.

Adaptation et modification du planning et des horaires selon les nécessités de service.

Déplacements possibles.

MISSIONS

1- Animation du COPIL Culture Santé et autres affaires culturelles constitué par la Décision n°2013-48-01 :

- Réunir et animer le COPIL au moins 2 fois par an afin de suivre et d'informer ses membres sur la mise en œuvre des actions culturelles dans l'établissement
- Etablir un compte rendu de chaque séance et le diffuser
- Participer à la Commission des Budgets thérapeutiques pour faire le lien avec l'enveloppe ciblée pour Culture Santé
- Actualiser la composition du COPIL selon les partenariats créés

2- Programmation des actions Culture Santé :

A noter que le programme Culture Santé comporte à présent 2 volets :

- Le programme annuel Culture Santé
- Les projets structurants visant à porter une action culturelle sur 2 années en partenariat avec d'autres structures sanitaires ou médico-sociales (personnes handicapées et/ou personnes âgées)

Pour l'élaboration d'un projet culturel, le financement exige des mutualisations de plusieurs ordres :

- Le mixage des publics (patients adultes, personnes âgées et enfants/adolescents hospitalisés ou suivis en ambulatoire, résidents d'établissement médico-sociaux, enfants scolarisés, détenus, migrants, ...)
- Le portage du projet par plusieurs structures (établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, structures culturelles, établissements scolaires, ...) par une mutualisation du travail du référent Culture Santé et par une mutualisation financière
- Le recours à différentes disciplines artistiques (danse, musique, photographie, poésie, théâtre, arts plastiques, ...)
- La mise en œuvre du projet dans plusieurs espaces (à l'hôpital, dans la cité, ...)

Il s'agit de :

- Répondre avec discernement aux propositions des artistes qui sollicitent l'établissement
- Créer un partenariat avec les artistes susceptibles d'impulser des projets
- Favoriser l'interconnaissance entre les partenaires du territoire afin d'échafauder un projet artistique commun
- Elaborer, en concertation avec les artistes et les partenaires, des projets adaptés aux patients accueillis au sein de l'établissement
- Elaborer, avec l'AAH chargé des Affaires Générales, les Appels à Projet déposés auprès de la DRAC et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie selon le calendrier défini (avec l'accompagnement et le soutien de l'Association de la MECANO)
- Conventionner avec les artistes autour d'un projet et d'un budget
- Informer le COPIL Culture Santé et autres affaires culturelles des projets programmés et de leur mise en œuvre
- Accompagner les projets auprès des médecins et aux équipes pluri-professionnelles
- Elaborer la programmation annuelle (calendrier) des actions artistiques en tenant compte des contraintes institutionnelles (occupation des salles, autres manifestations, ...) et mobiliser les personnels qui y accompagnent les patients

- Envisager la possibilité d'interventions des artistes auprès des professionnels de l'établissement lors d'ateliers dédiés, organisés en dehors de leur temps de travail

3- Mise en œuvre des actions Culture Santé :

Avec le support de la MECANO et en lien avec l'AAH chargé des Affaires Générales

- Prévoir la logistique autour de l'arrivée des artistes dans l'hôpital (logement, restauration, matériel, salles)
- Veiller à garantir l'éthique du dispositif Culture Santé durant le déroulement de ses actions qui ne relèvent ni de l'art-thérapie ni de l'animation
- Assurer la communication autour des actions Culture Santé avec l'aide du service communication, des acteurs culturels du territoire et sur le site de la MECANO
- Alimenter l'artothèque de l'établissement avec les traces éventuelles des résidences d'artistes, en collaboration avec le service communication

4- Evaluation annuelle des actions :

- Valoriser et évaluer annuellement chaque actions Culture Santé sur les supports dédiés DRAC/ARS à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- Transmettre ces valorisations et évaluations à la DRAC et à l'ARS dans les délais requis

5- Suivi des autres actions culturelles :

- S'informer, lors du COPIL, des autres actions culturelles mises en œuvre sur le territoire
- Y associer les patients et les équipes
- Relayer les actions de communications du territoire

COMPETENCES REQUISES OU A ACQUERIR

Compétences :

Connaissance du fonctionnement de l'établissement et des patients accueillis afin de proposer des actions culturelles adaptées

Capacité à anticiper des projets sur la durée bien en amont des échéances des Appels à Projets DRAC/ARS

Expérience dans le portage de projets dont ceux d'actions culturelles

Maîtrise des droits des patients (dont droits à l'image)

Qualités :

Disponibilité pour adapter son planning et ses horaires aux nécessités de service

Capacité à participer à une action culturelle quelle que soit le média utilisé

Capacité à tisser un réseau départemental, régional voire national d'acteurs culturels et de porteurs de projets dans une logique de maillage culturel de territoire

Autonomie et capacité à rendre compte à l'oral et à l'écrit